

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
MARDI 5 DÉCEMBRE 2019 – 14H30 – MOSTUÉJOULS

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Excusé	Guy DE SOUSA	Excusé
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES Madeleine MACQ	Présente	Irène LEBEAU Régis VALGALIER	Présent
CC Gorges-Causses-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Henri COUDERC Serge GRASSET René JEANJEAN Guylène PANTEL	Présent Présent Présent Présent	Agnès BADAROUX Xavier GALLETTO Cécile JASSAUD Francis SÉVAJOLS Roland SOURNAT	Excusée
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Mandat à H. Granier	Christophe SAINT-PIERRE	Excusé
	Hubert GRANIER	Présent	Alain ROUGET	
	Bernard POURQUIÉ	Mandat à G. Puel	Danièle VERGONNIER	
	Claude ALIBERT	Présent	Max DALET	
	Paul DUMOUSSEAU Guy PUEL	Présent	Simone GÉLY Esther CHUREAU	Présente
CC Larzac et vallées	Lionel CAYRON Sylvain GOUBY Yves MALRIC		Stéphanie ANDRIEU Thierry CADENET Henri REGORD	
CC Lévézou-Pareloup	Patrick CONTASTIN	Excusé	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX Pierre PANTANELLA	Présent Mandat à H. Couderc	Patrick MALLEVIALE Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Guy PUEL

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Romain BABIN (technicien de rivière au SMBVTAM<sup>1</sup>), Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont), Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (coordinatrice des missions « gemapi »<sup>2</sup>, chargée de missions « rivières » au PNRGC<sup>3</sup>, en convention de partenariat avec le SMBVTAM pour 0,7 ETP<sup>4</sup>), Anne GÉLY (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE<sup>5</sup> Tarn-amont), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière)

<sup>1</sup> Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

<sup>2</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

<sup>3</sup> Parc naturel régional des Grands Causses

<sup>4</sup> Équivalent temps plein

<sup>5</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2019

### FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

- Débat d'orientations budgétaires
- Programmation des missions du SMBVTAM en 2020 et demandes de financement associées : animation territoriales (SAGE, CR, PAPI), suivi et gestion des milieux aquatiques (cours d'eau ; zones humides ; PPG)

### ACTIONS

- Tranches de travaux 2020 du PPG Dourbie-Trévezel : demandes de financements

### QUESTIONS DIVERSES

Henri Couderc, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM), ouvre la séance et remercie les membres du comité syndical ainsi que de l'équipe pour leur présence.

Anne Gély ajoute que Pierre Pantanella, excusé ce jour, tient à remercier tous les élus du comité syndical présents à l'inauguration de la ZEC<sup>6</sup> de Saint-Rome-de-Cernon le 28 novembre.

G. Puel est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2019

H. Couderc demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 5 novembre 2019 au Mostuéjols et qui comptait notamment parmi les points à l'ordre du jour, après un hommage à Jean-Luc Aigouy, les élections du président et des vice-présidents, le choix des entreprises et les demandes de subvention pour les tranches travaux 2020 et la désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn-amont.

→ **Adopté à l'unanimité**

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – DE 2019\_067

H. Couderc laisse la parole à A. Gély pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

La première partie est consacrée à la présentation du SMBVTAM, créé le 1<sup>er</sup> avril 2018 sur un périmètre de 53 communes de 7 communautés de communes de trois départements (+ 2 CC soit 6 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Le grand cycle de l'eau est géré par le syndicat au travers d'outils que sont le SAGE, le contrat de rivière, le PAPI<sup>7</sup> et les PPG<sup>8</sup>. L'objectif général du SMBVTAM est de concilier le maintien des activités et des usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques, à travers plusieurs enjeux :

- la gouvernance, l'organisation des compétences et des moyens des grand et petit cycles de l'eau ;
- la ressource en eau, enjeu central de la structuration du bassin Tarn-Aveyron, avec un travail sur les aspects quantitatifs à renforcer sur le Tarn-amont ;
- les eaux souterraines, notamment karstiques, représentant les deux-tiers du Tarn-amont ;
- la qualité des eaux pour les usages et les milieux (lutte contre les pollutions domestiques, agricoles, routières...) ;
- les milieux aquatiques, la biodiversité ;
- l'aménagement du territoire : urbanisme, artificialisation des sols, risques d'inondations.

Les compétences du syndicat sont ensuite présentées avec la gemapi et la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces compétences s'exercent par des missions de planification, d'animation et de maîtrise d'ouvrage.

Le siège du syndicat est basé à Sainte-Énimie avec une antenne à Millau. L'équipe est composée de 7 agents. Au niveau des instances statutaires, le comité syndical va passer de 20 à 23 délégués au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec l'attribution d'un siège pour la CCCML<sup>9</sup> et de 2 sièges pour la CCMRT<sup>10</sup>. Le bureau est actuellement constitué de 9 membres (+ un au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Concernant les aspects financiers, on distingue les dépenses de fonctionnement général et celles liées aux différentes actions menées (inscrites en section de fonctionnement ou d'investissement) dont on compte trois types :

<sup>6</sup> Zone d'expansion de crue

<sup>7</sup> Programme d'actions de prévention des inondations

<sup>8</sup> Programmes pluriannuels de gestion

<sup>9</sup> Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

<sup>10</sup> Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

- les actions de type 1 réalisées à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont et dont l'autofinancement est réparti sur l'ensemble des membres ;
- les actions de type 2 réalisées à l'échelle d'une unité géographique (UG) et dont l'autofinancement est répartie à 20% sur l'ensemble des membres du syndicat et à 80% sur les membres concernés par l'UG ;
- les actions de type 3 réalisées à une échelle plus locale et dont l'autofinancement est pris en charge par le membre concerné.

Le montant des dépenses est réparti entre les communautés de communes membres selon la clé de répartition votée par le comité syndical. Les cotisations des membres pour le fonctionnement général sont appelées en début d'année à hauteur de 60% du montant prévu et les 40% sont appelés au cours du second trimestre. Les participations des membres pour les actions sont appelées au lancement de l'opération à hauteur de 80% du montant prévu au budget et à 20% à la clôture de l'action.

La deuxième partie est consacrée aux orientations budgétaires pour 2020.

Dans la section de fonctionnement, on retrouve le fonctionnement général lié aux frais de personnel et de structure et les actions inscrites en fonctionnement.

Le fonctionnement général comprend les dépenses concernant les missions d'animation du SAGE, du contrat de rivière et de suivi des milieux aquatiques, dans lesquelles sont intégrés les frais généraux et la gestion administrative et financière, et d'autres frais sur lesquels aucune subvention n'est sollicitée (indemnités des élus, frais de cérémonies...). Les dépenses de fonctionnement général sont estimées à 279 000 €. Les recettes prévisionnelles proviennent de subventions pour un montant de 150 000 € et d'un autofinancement de 129 000 €. Les missions pour 2020 sont ensuite détaillées techniquement.

Pour le suivi des milieux aquatiques, A. Gély donne la parole à C. Delagnes, qui indique que cette mission est assurée par 3 agents (2,4 ETP). On retrouve 6 chapitres d'actions dans cette mission.

- Le premier chapitre porte sur l'élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont. Après la réalisation d'états des lieux et de diagnostics, des réunions seront organisées avec les élus et partenaires afin d'identifier des actions opérationnelles à prévoir pour les 5 ans à venir.
- Le deuxième chapitre concerne la finalisation des PPG en cours : gorges du Tarn, Jonte-Fraissinet, vallée du Tarn, Dourbie-Trévezel, Cernon-Soulzon. Comme chaque année, des conventions vont être envoyées aux propriétaires des parcelles concernées par les travaux, avec le guide du riverain cette année. La réalisation des travaux implique également une phase administrative avec la délivrance des ordres de services aux entreprises et une phase financière avec le paiement des factures et les demandes d'acompte.
- Le troisième chapitre aborde la gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité, du bassin versant. Des actions sont en cours telles que la restauration de l'espace de mobilité du Tarn à Saint-Hilarin (phase d'instruction réglementaire), de la ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon (étude) et de la ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (travaux réalisés en rive droite, étude à lancer en rive gauche). D'autres actions sont prévues sur la biodiversité et les zones humides dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente » et du futur appel à projets « zones humides » du bassin Adour-Garonne, dont les projets sélectionnés seraient subventionnés à 80% sur 4 ans, et pour lequel une candidature concertée est envisagée avec le Parc national des Cévennes, le Copage et le Conservatoire des espaces naturels de Lozère.
- Le quatrième chapitre porte sur la mise en œuvre de la continuité écologique. Une réflexion globale va être proposée en 2020 autour du seuil de Sainte-Énimie, compte tenu de son écroulement partiel, de la création de plusieurs écoulements connexes, du problème de sécurisation du site, de l'obligation de restaurer la continuité sur cet ouvrage situé en liste 2 et du projet de réaménagement du parking de la gravière porté par la municipalité. Si le syndicat peut proposer à la commune, sous réserve de l'accord du propriétaire, une étude afin de connaître l'évolution hydraulique et hydromorphologique du secteur avec ou sans seuil, la mairie doit sérieusement se pencher sur la problématique globale du stationnement à Sainte-Énimie. Toujours sur cette thématique, le syndicat appuie un propriétaire sur l'effacement d'un passage busé et la reconstruction d'un pont submersible à l'Hermitage-Saint-Pierre sur la Dourbie.
- Le cinquième chapitre met l'accent sur la prise de contact avec les partenaires, la sensibilisation et la formation.
- Le sixième chapitre concerne d'autres missions, telles que le suivi estival du développement des cyanobactéries, ou le portage d'une action de pose de panneaux de repérage des canoës dans le cadre du projet d'itinérance sur la vallée du Tarn, ce besoin ayant été identifié lors de la réunion avec les prestataires nautiques qui, en contrepartie, doivent

s'engager à transmettre un message de respect des milieux aquatiques et les bonnes pratiques à leurs clients. Le syndicat vient également en appui des communes pour la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau, en posant des panneaux sur les secteurs naturels dangereux (Pas-de-Soucy, La Sablière...). À l'interrogation de Claude Alibert et Régis Valgalier sur la responsabilité du SMBVTAM sur ce sujet, A. Gély confirme qu'il n'est pas du rôle du syndicat de faire de la sécurisation, et qu'un mail est envoyé à chaque montage/démontage de panneaux aux communes, aux services de l'État et à tous les prestataires pour qu'ils aient connaissance de la situation et du service rendu par le SMBVTAM. H. Couderc ajoute que cette habitude a été prise par les partenaires et est difficile à faire évoluer mais le travail doit être relancé. Guy Puel suggère de formaliser une organisation avec les communes afin que ce soit elles qui « commandent » la pose et le retrait des panneaux.

Pour l'animation du SAGE, A. Gély précise que les missions portent sur le fonctionnement général du syndicat, l'élaboration et le suivi du budget et la coordination des différentes missions. Il est aussi prévu de travailler sur la gestion quantitative de la ressource en eau avec la mise en place de partenariats pour lancer une stratégie d'adaptation au changement climatique. La mise en œuvre d'actions du contrat de rivière est également prévue telles que la réhabilitation des assainissements des campings dans les gorges du Tarn, le suivi du lancement de travaux sur les réseaux de Florac et l'appui à la poursuite du projet d'interconnexion de Meyrueis au SIAEP du Causse Noir.

A. Gély rappelle ensuite que le contrat de rivière répond aux dispositions du SAGE et que plusieurs agents participent à sa mise en œuvre. Il est ainsi prévu de travailler sur la réduction de l'érosion des sols sur la Muse, d'appuyer les porteurs de projets d'assainissement en cours ou nouveaux, de définir le rôle de chaque acteur en lien avec les loisirs liés à l'eau, de mettre en œuvre les plans d'actions sur les profils de baignade, de déposer un dossier de candidature pour le label « Rivières sauvages » sur la Mimente, etc. Sur le suivi des cyanobactéries, une réunion avec les ARS<sup>11</sup> a été organisée afin d'envisager une extension du protocole de la Lozère à l'Aveyron. En terme de communication sur les actions du SMBVTAM, un pré-plan de communication doit être réalisé avec l'aide d'un stagiaire, de même que la refonte du site internet, la mise en place d'outils de valorisation et de sensibilisation, l'organisation de journées thématiques.... Les interventions scolaires sont également reconduites (2019-2020 et 2020-2021). Enfin, le suivi de la mise en œuvre du contrat de rivière doit être poursuivi.

Toujours en section de fonctionnement, on trouve des actions de type 1 :

- les interventions scolaires 2018-2019 (opération à solder) ;
- les interventions scolaires 2019-2020 (opération à mener) ;
- la communication en 2020 (film pour promouvoir les actions du syndicat notamment) ;
- l'animation 2019 du PAPI (opération à solder) ;
- l'animation 2020 du PAPI.
- l'action 1.3 du PAPI concernant les supports de sensibilisation (opération à poursuivre).

L'animation 2020 du PAPI est développée. Il s'agit en 2020 de poursuivre les actions inscrites sur l'exercice de 2019. Il est également prévu de lancer une réflexion sur la rédaction d'un PAPI complet en collaboration avec le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SMTSDR).

A. Gély informe l'assemblée que le PAPI d'intention Tarn-Dourdou-Rance prévoit d'être prolongé jusqu'en août 2021. Pour être dans le même timing, le SMBVTAM doit lui aussi faire une demande de prolongation. Ce délai supplémentaire permettra de terminer les actions en cours. H. Couderc ajoute qu'il rencontre demain le PNRGC, actuel porteur du PAPI TDR, et que le sujet va sûrement être abordé. À la question de C. Alibert qui demande s'il y a une continuité géographique entre le SMBVTAM et le futur SMTSDR, A. Gély répond que le futur syndicat, qui va être créé en 2020, commence là où se termine le nôtre.

Dans la section d'investissement, on retrouve différentes actions.

- En tant qu'actions de type 1 (autofinancement mutualisé sur l'ensemble du Tarn-amont), on retrouve des actions du PAPI débutées sur l'exercice 2019 : la pose de repères de crue (action 1.5) et d'échelles limnimétriques (action 2.1) et l'étude d'implantation de stations de surveillance (action 2.3). Il est prévu de débiter une nouvelle action (étude de ruissellement, action 1.7).
- Les actions de type 2 (autofinancement réparti à 20% sur l'ensemble des membres et à 80% sur les membres de l'UG) concernent principalement les travaux liés aux PPG. En 2019, sur l'UG « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », une

<sup>11</sup> Agence régionale de santé

enveloppe de 10 000 € avait été prévue malgré l'absence de PPG. On a ainsi pu enlever deux arbres qu'il fallait absolument évacuer. Pour 2020, il est proposé de maintenir cette enveloppe en cas de besoin. De plus, un état des lieux est en cours sur cette UG afin de définir les enjeux et les futures actions à prévoir dans le futur PPG Tarn-amont. Concernant l'UG « Muse, Lumensonesque », le plan d'actions de lutte contre l'érosion des sols va être lancé en 2020 sur la Muse, et l'état des lieux de l'UG pour le futur PPG va être finalisé. Sur l'UG « Gorges du Tarn, Jonte », les travaux des 3<sup>es</sup> tranches des PPG seront finalisés et ceux des 4<sup>es</sup> tranches réalisés. C'est également le cas sur l'UG « Vallée du Tarn », où les travaux de la 5<sup>e</sup> tranche et de la tranche complémentaire seront lancés, sur l'UG « Dourbie-Trévezel », où les travaux de la 4<sup>e</sup> tranche seront terminés et ceux de la 5<sup>e</sup> tranche lancés, et sur l'UG « Cernon-Soulzon », où les travaux de la 2<sup>e</sup> tranche seront soldés et ceux de la 3<sup>e</sup> tranche entrepris. Pour chaque tranche de travaux, le montant affiché est celui des entreprises retenues lors des consultations, augmenté de 10% d'imprévu.

- Les actions de type 3 (autofinancement pris en charge par la communauté de communes concernée) sont principalement liées à des études prévues dans le cadre du PAPI d'intention : l'étude hydromorphologique sur les bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie (action 1.6), la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics et des entreprises situés en zone inondable (actions 5.1 et 5.2), l'étude sur le bassin versant du Ladoux (action 6.1), l'étude sur la mobilité de la basse-Dourbie (action 6.2). En plus de ces actions, on retrouve les actions déjà engagées en faveur de la restauration des ZEC notamment à Saint-Hilarin, Saint-Georges-de-Luzençon et Saint-Rome-de-Cernon. Comme évoqué précédemment, une étude hydromorphologique sur le secteur en amont de la gravière de Sainte-Énimie est planifiée.

H. Couderc ajoute qu'il est important que les communautés de communes soient informées au plus tôt de ces éléments, notamment de leurs participations, pour qu'elles puissent faire leur débat d'orientations budgétaires et établir leur budget.

A. Gély indique que le nombre de jours prévus par chaque agent sur les différentes missions du SMBVTAM est souvent délicat à évaluer et rendre effectif. C'est d'autant plus vrai depuis l'annonce du départ dès 2020 du technicien de rivière Romain Babin. Des priorités vont devoir être établies parmi les opérations 2020.

Jean-Jacques Charles rappelle que la CCMGC<sup>12</sup> lève la taxe « gemapi ». Il y a donc un jeu d'équilibre à avoir d'une année sur l'autre afin d'avoir une comptabilité la plus précise possible. A. Gély précise que, dans le guide du riverain en cours d'élaboration, il y aura un passage explicatif sur cette taxe et les actions liées.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MISSIONS 2020 DE SUIVI DES COURS D'EAU DU TARN-AMONT – DE-2019-068

Les missions 2020 de suivi des cours d'eau du Tarn-amont ont été développées précédemment lors du débat d'orientations budgétaires. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 135 000 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 67 500 € (50%) et le SMBVTAM pour le même montant.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MISSIONS D'ANIMATION 2020 DU SAGE TARN-AMONT DE-2019-069

Les missions 2020 d'animation du SAGE Tarn-amont ont été développées précédemment lors du débat d'orientations budgétaires. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 65 000 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 45 500 € (70%) et le SMBVTAM pour un montant de 19 500 € (30%).

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MISSIONS D'ANIMATION 2020 DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT – DE-2019-070

Les missions 2020 d'animation du contrat de rivière Tarn-amont ont été développées précédemment lors du débat d'orientations budgétaires. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 57 000 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 39 900 € (70%) et le SMBVTAM pour un montant de 17 100 € (30%).

→ **Adopté à l'unanimité**

<sup>12</sup> Communauté de communes Millau-Grands causses

#### MISSIONS D'ANIMATION 2020 DU PAPI D'INTENTION TARN-AMONT – DE\_2019\_071

Les missions 2020 d'animation du PAPI d'intention Tarn-amont ont été développées précédemment lors du débat d'orientations budgétaires. Dans le cadre de la demande de prolongation du PAPI, il est prévu de prendre en compte l'animation sur toute l'année 2020. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 48 000 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'État (fonds Barnier) pour un montant de 19 200 € (40%), l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 9 600 € (20%), la Région Occitanie pour un montant de 9 600 € (20%) et le SMBVTAM pour le même montant.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### TRAVAUX 2020 DU PPG DOURBIE-TRÉVEZEL : DEMANDES DE FINANCEMENT – DE\_2019\_072

A. Gély précise que, lors du dernier comité syndical, trois délibérations avaient été prises au sujet des tranches de travaux 2020 des PPG. La première consistait à acter le choix des entreprises pour la réalisation des travaux en 2020. Les deux autres délibérations portaient sur le financement des tranches de travaux des PPG de l'axe Tarn et de celui du Cernon-Soulzon. Le comité syndical n'avait pas pu délibérer sur le financement des tranches de travaux du PPG Dourbie-Trévezel (lots E et F de la consultation des entreprises, correspondant à des travaux de gestion de la ripisylve et de lutte contre la renouée du Japon) en raison d'incertitudes sur quelques sites. Celles-ci étant désormais levées, le plan de financement peut être délibéré. Sur un montant prévisionnel des travaux de 56 504,80 € HT incluant 10% d'imprévus, les financements sont sollicités à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (28 252,40 €), 20% à la Région (11 300,96 €), 10% aux Conseils départementaux de l'Aveyron et du Gard (5 650,48 €). Les 20% d'autofinancement restant seront pris en charge par les communautés de communes de l'UG concernée (action de type 2).

→ **Adopté à l'unanimité**

Avant de clôturer la séance, A. Gély informe que le vote du budget est fixé au 27 janvier 2020, dans les 2 mois suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. À cette date-là, le compte administratif ne sera pas clôturé mais il serait possible de procéder à une reprise anticipée des résultats sous réserve de l'accord de la trésorière et de la préparation de tous les éléments nécessaires.

H. Couderc et A. Gély remercient R. Babin pour son travail et lui souhaite une bonne continuation dans son nouvel emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, H. Couderc lève la séance à 16h45.